



Commune de Vully-les-Lacs

Réponses aux questions à la Municipalité du conseiller communal Vermeulen concernant le Tour de Romandie cycliste 2026

Conseil communal du 12 décembre 2023

Quel est l'avis de la municipalité à l'organisation d'une étape du tour de Romandie porté par un comité privé ?

La Municipalité soutient une organisation privée qui serait mise en place pour organiser une étape du Tour de Romandie.

Cet appui est cohérent avec le soutien donné à d'autres grandes manifestations qui ont eu lieu sur le territoire communal depuis le début de la législature.

A cet égard, dans la mesure des contraintes cantonales et des respects des normes, elle donnera son plein appui à l'autorisation d'une grande manifestation sportive sur le territoire communal. En outre, la Municipalité, par le biais des services communaux concernés, est prête à appuyer le comité d'organisation sur les aspects touristiques, sécuritaires et infrastructures. Par contre, en sa qualité d'autorité, elle ne désire pas être intégrée dans le comité d'organisation mais peut y être invitée selon les besoins.

Dans quelle mesure la municipalité serait prête à soutenir financièrement une telle organisation ?

La Municipalité s'engage à soutenir cette manifestation, par le biais de deux aides :

- *Financière par un ou des versements totalisant un montant maximum de CHF 60'000 avant la manifestation ;*
- *Logistique et technique par les heures des services de voirie qui ne seraient pas refacturés (déchet, pose signalétique, etc.)*

Ce soutien serait soumis à une convention entre la commune et les organisateurs. Des contre-prestations liées à la promotion touristique de la commune peuvent être envisagées.

Le montant total ainsi versé serait conditionné aux règles suivantes :

- *Respect des règles fixées par les services compétents suite à la validation du POCAMA ;*
- *Non rémunération des organisateurs en dehors des défraiements ;*
- *Le 50% de la somme versée serait considérée comme un don à l'organisation d'une manifestation permettant une grande visibilité pour la commune ;*
- *Le 50% de la somme versée serait remboursé à la commune après la clôture des comptes de la manifestation pour autant que le bénéfice le permette. Ce montant serait donc versé à titre de caution*

Par quel mécanisme un soutien financier serait envisageable ?

Dès réception du courrier officiel des organisateurs demandant un soutien à la Municipalité, cette dernière établira un préavis municipal demandant au Conseil communal une demande de cautionnement de CHF 30'000.— sous forme de prêt et une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 30'000 comme don comptabilisé sur l'exercice 2024.

Dans l'idéal ce préavis financier sera soumis au législatif en juin lors de la validation des comptes.